

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.2/35/9
13 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 61 j) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
RESTRUCTURATION DES SECTEURS ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SYSTEME
DES NATIONS UNIES

Arrangements relatifs aux futures conférences des Nations Unies
pour les annonces de contributions destinées aux activités de
développement

Note du Secrétariat

1. Le paragraphe 31 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale dispose ce qui suit :

"Sans préjudice des arrangements existants pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de certains programmes par d'autres mesures ou en faisant appel à d'autres sources, et sous réserve des dispositions prises pour affecter les contributions à des programmes particuliers, il devrait y avoir annuellement une seule conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions destinées à toutes les activités opérationnelles pour le développement."

Trois conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions destinées aux activités de développement ont été réunies, en 1978, 1979 et 1980.

2. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale, considérant la portée de sa décision susmentionnée 1/, avait été d'avis que les gouvernements souhaiteraient peut-être profiter de cette conférence unique pour annoncer les contributions destinées à toutes les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement, que ces activités soient ou non exécutées au titre de programmes ayant déjà fait l'objet de conférences pour les annonces de contributions, et sans préjudice d'autres arrangements auxquels les programmes en question pourraient avoir recours pour mobiliser des fonds.

1/ A/33/410/Rev.1, par. 13.

3. Lors de la préparation des dernières conférences pour les annonces de contributions destinées aux activités pour le développement, les gouvernements ont à plusieurs reprises posé des questions sur la liste des programmes et des fonds auxquels s'appliquent les conférences, conformément à la directive de l'Assemblée générale. En outre, un certain nombre d'unités du Secrétariat estiment que le domaine d'application des conférences devrait être plus précisément défini pour les aider à les préparer en fournissant les informations appropriées ou autrement.

4. En conséquence, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, le Secrétariat a l'intention, en se fondant sur une étude consacrée à la question et sur l'expérience acquise au cours des conférences passées, d'énumérer dans la note verbale convoquant les futures conférences les programmes et les fonds suivants :

Programme des Nations Unies pour le développement 2/

Fonds d'équipement des Nations Unies

Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Programme des Volontaires des Nations Unies

Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement 3/

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Fonds des Nations Unies pour le développement industriel

Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

2/ Y compris des comptes spéciaux comme le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et le Compte du PNUD pour l'énergie.

3/ Sous réserve des décisions qui pourraient être prises par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, en application des paragraphes 8 et 9 de sa résolution 34/218, pour l'établissement des arrangements à long terme du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, destiné à remplacer le Fonds intérimaire.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains - Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains

Décennie des transports et des communications en Afrique

Fonds d'affectation spéciale du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

Compte spécial pour financer le Plan d'action pour lutter contre la désertification

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités entreprises dans la région soudano-sahélienne

Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique

Fonds d'affectation spéciale pour les activités régionales de la Commission économique pour l'Asie occidentale

5. Cette liste sera évidemment révisée en fonction des futures décisions de l'Assemblée générale, notamment celles qu'elle pourra prendre à la lumière des informations statistiques détaillées qui lui seront fournies chaque année par le Secrétaire général en application du paragraphe 17 du projet de résolution récemment adopté par la Deuxième Commission sur les activités opérationnelles pour le développement (A/C.2/35/L.38).
